



CONVOCAATION

Assemblée Générale Extraordinaire et Assemblée Générale

Mercredi 14 octobre 2020

de 10h à 16h

Adresse : Théâtre de Verre, 12 Rue Henri Ribière, 75019 Paris

Attention, jauge limitée au 30 premiers inscrits

Ou en visio-conférence

**Les mesures sanitaires évoluant,
nous avons adapté le déroulé et l'ordre du jour.
Plus de détails infra.**

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|--|
| 10h | Présentation du déroulé de l'AG
Présentation de l'outil ZOOM + explication du fonctionnement |
| 10h30-11h | Présentation du rapport d'activité, des comptes 2019 et du budget prévisionnel 2020, échanges et votes |
| 11h-13h | Points d'Actualités : sur la crise et le plan de revitalisation culturelle, sur les rendez-vous institutionnels ; échanges |
| 13h | APERRO / pause déjeuner |
| 14h-15h | Actualités des Fédérations Régionales |
| 15h-16h | Foire Aux Questions : Vous avez des questions, on vous répond! |

Paris et sa petite couronne sont désormais en alerte maximale, ce qui vient de nouveau limiter les possibles, et notamment la capacité de rassemblement. Nous avons donc du adapter les modalités de l'AG :

- > jauge au Théâtre de Verre limitée à 30 (les places seront réservées aux premiers inscrits)
- > présentation et vote du rapport d'activité 2019, des comptes 2019 et du budget prévisionnel 2020

Ces conditions ne nous semblent pas optimales pour favoriser le renouvellement du Conseil d'Administration. Les mandats des élus sont donc prolongés afin de permettre une mobilisation et une élection dès que des conditions favorables nous permettrons de nous retrouver.

Nous ne proposons plus d'AGE pour modifier les statuts et y inscrire la possibilité de vote électronique. En effet, l'ordonnance 2020-321 du 25 mars permet de tenir différentes assemblées à « huis clos » (soit sans que les membres de l'assemblée n'assistent à la séance en y étant présents physiquement). « Il peut être organisé une conférence téléphonique ou audiovisuelle. Ce mode de participation, véritable alternative à la présence physique, doit être privilégié. Il est ouvert à l'ensemble des sociétés et autres formes de groupement et à l'ensemble des assemblées, y compris lorsque les règles qui les régissent normalement ne le prévoient pas.

-> Adhérer

Vous le savez, pour pouvoir voter, il faut être adhérent.e.s. Pour toutes les personnes qui seront à distance, merci de (re)adhérer via HelloAsso (lien à mettre) avant le 12/10/20 à minuit.

-> Participer aux débats

L'assemblée générale sera retransmise sur zoom. Le lien pour y participer vous sera envoyé par mail la veille. Veillez à autoriser l'accès au microphone de votre ordinateur et à vous mettre en muet quand vous ne prenez pas la parole (pour éviter les échos). Si la connexion est trop mauvaise, nous vous demanderons de couper vos caméras. Vous pouvez demander la parole en « levant la main », une coordinatrice se chargera de vous faire inscrire sur la liste de tours de parole. Vous pouvez également utiliser la fonction conversation pour commenter les échanges ou signaler à la coordinatrice un problème technique.

-> Participer aux votes

Les votes seront à main levée. Il sera également possible d'indiquer son vote dans la partie « converser » de ZOOM.

-> Procuration à distance

Pour donner procuration à un adhérent votant lui-même à distance, il faut remplir et renvoyer votre procuration électronique (voir pj) à l'adresse jevote@federationartsdelarue.org en mettant en copie le porteur de la procuration. Merci, dans la mesure du possible, d'adresser vos procurations avant le 12/10/20 à minuit.

Retrouvez l'ensemble des documents et informations sur le site internet : federationartsdelarue.org